

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale des parents de l'école Guillaume-Mathieu, tenue le jeudi 7 septembre 2023, à 19h30, au 615, avenue Hélène-Paradis, Québec.

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Madame la directrice Gina Gagné souhaite la bienvenue à toutes les personnes de l'assemblée et présente les personnes assises à la table qui l'accompagne, soit mesdames Mélanie Proulx et Ginette Tremblay. Elle mentionne que madame Ginette Tremblay est secrétaire à l'école. Mesdames Proulx et Tremblay agiront respectivement comme présidente et secrétaire pour la rencontre de ce soir. Tous acceptent.

Elle déclare l'assemblée ouverte. Il est 19h47.

2. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE GUILLAUME-MATHIEU 2022-2023

Madame la directrice Gina Gagné invite la présidente madame Mélanie Proulx à dire quelques mots et présenter les membres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 présents ce soir.

Madame Proulx effectue la lecture de son texte qui apparaît au rapport annuel du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

Elle termine en remerciant les membres du conseil d'établissement de la dernière année scolaire ainsi que les directrices mesdames Dufour et Gagné et souhaite à tous une bonne année scolaire 2023-2024.

AG2023-001

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Gina Gagné fait la lecture de l'ordre du jour. Madame Mélissa Sabourin propose l'adoption de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AG2023-002

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 SEPTEMBRE 2022

Madame Gina Gagné fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale des parents tenue le jeudi 8 septembre 2022.

Madame Amélie Spain propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 septembre 2022 en demandant toutefois des corrections de saisie aux noms et prénoms de deux (2) personnes mentionnées au document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. POINTS D'INFORMATION DE LA DIRECTION

Madame Gina Gagné prend la parole et mentionne les noms des spécialistes et des techniciennes en éducation spécialisée qui seront en poste à notre école pour l'année scolaire 2023-2024.

De plus, elle donne quelques points d'information sur les sujets suivants :

- 1. **Refonte du projet éducatif:** Cette année, le projet éducatif sera révisé. Consultation, sondage, participation de l'équipe-école sont prévus pour ce faire. Les parents seront informés en temps et lieu.
- 2. **Info-Parents :** L'Info-Parents sera de nouveau diffusé cette année. C'est le canal principal d'information entre l'école et les parents. Il faut prendre le temps de le lire afin d'obtenir les informations importantes tout au long de l'année scolaire. La transmission se fera par l'entremise du courrier électronique.
- 3. **Cour d'école :** Encore cette année, les élèves vont bénéficier des récrés-animées et les pause-actives seront mises en place et offertes aux élèves.
- 4. **Développement des compétences émotionnelles :** Cette année, les enseignantes utiliseront l'application Mozoom relatif aux compétences émotionnelles. Une application reconnue et appréciée dans le monde éducationnel.

AG2023-003

6. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Madame Mélanie Proulx, présidente du conseil d'établissement procède à la lecture du rapport annuel.

Il est proposé par monsieur Raphaël Lebailly et résolu d'adopter le rapport annuel du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

7.1 RÔLE DES PARENTS SIÉGEANT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et explique, le rôle des parents au sein du conseil d'établissement et l'importance de cette présence. Madame Proulx complète en spécifiant les différents dossiers traités et les objectifs réalisés au cours de la dernière année.

AG2023-004

Madame Gagné mentionne que le conseil est composé de quatorze (14) membres dont six (6) membres-parent et que ce soir, nous devons élire/comblé deux (2) postes de membre-parent.

7.2 NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION ET ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION 2022-2023

Madame Gagné prend la parole et explique que l'on doit adopter la procédure d'élection des deux (2) postes de membre-parent vacants pour un mandat de deux (2) ans. Pour ce faire, elle mentionne que les personnes présentes dans la salle doivent nommer une personne n'ayant pas le droit de vote pour agir à titre de président(e) d'élection.

Madame Mélanie Proulx propose madame la directrice Gina Gagné pour agir comme présidente d'élection étant donné qu'elle n'a pas le droit de vote. Madame Gagné accepte.

Madame la présidente d'élection Gina Gagné prend la parole à nouveau et soumet la procédure d'élection suivante:

- Les parents présents ce soir et intéressés à l'un des postes vacants peuvent proposer une personne présente, déposer une procuration d'un parent absent ou se proposer.
- À la fin de la période des propositions, elle questionnera chaque personne proposée pour connaître l'acceptation ou le refus pour le poste.
- S'il y a plus de deux (2) personnes qui acceptent pour les deux (2) postes vacants, nous procéderons alors à la tenue d'un vote. Le nombre de votes obtenus par chaque candidat confirmera l'élection pour les deux (2) postes.
- S'il y a égalité entre des personnes proposées, un deuxième vote sera fait pour départager les personnes concernées et conclure l'élection.

Monsieur Raphaël Lebailly propose l'adoption de la procédure d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AG2023-005

7.3 ÉLECTION OU NOMINATION DE DEUX (2) MEMBRES PARENTS POUR DES MANDATS DE DEUX (2) ANS

Madame la présidente d'élection ouvre la période de « propositions ».

Elle reçoit les propositions suivantes:

- Madame Mélissa Sabourin propose madame Véronique Morin;

- Madame Véronique Bouffard se propose;
- Madame Joanie Lambert se propose.

Madame la présidente d'élection Gina Gagné demande s'il y a d'autres personnes intéressées. À la suite de l'absence de réponse, madame Gagné ferme la période de « propositions ».

Ensuite, madame la présidente d'élection demande aux personnes proposées s'ils acceptent ou refusent leur mise en candidature :

- Madame Joanie Lambert accepte;
- Madame Véronique Bouffard accepte;
- Madame Véronique Morin accepte.

Puisque trois (3) personnes acceptent d'occuper les deux (2) postes, il y a donc obligation de tenir un vote pour combler les postes vacants. Le vote secret est demandé par un membre de l'assemblée.

Madame la présidente d'élection Gina Gagné offre aux candidats de prendre la parole et exprimer à l'assemblée les motifs de leur motivation pour siéger au sein du conseil d'établissement. Les candidats s'exécutent à tour de rôle.

Madame la secrétaire Ginette Tremblay prépare et distribue les bulletins de vote aux parents présents dans la salle.

Elle récupère les bulletins de vote après le temps écoulé pour l'inscription des choix. Elle procède ensuite au dépouillement de ceux-ci. Elle informe que deux (2) membres-parents proposés au scrutin ont obtenu une majorité de votes.

Puisque les deux (2) postes ont été comblés par dépouillement des bulletins de vote, madame Gagné déclare élus comme représentants des parents au sein du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu, mesdames Véronique Morin et Joanie Lambert et ce, pour un mandat de deux (2) ans.

Madame la présidente d'élection Gina Gagné prend la parole et mentionne qu'il faut également nommer deux (2) membres-parent comme substitut pour la présente année scolaire.

Elle demande à madame Véronique Bouffard si elle accepte. Madame Bouffard répond OUI. Madame Gagné demande s'il y a un autre parent présent dans la salle qui accepterait de jouer ce rôle. Monsieur Aimé Patrice Bayoi accepte.

Madame Marie-Hélène Hardy propose l'adoption de la nomination des nouveaux membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÔLE DU(DE LA) REPRÉSENTANT(E) DE L'ÉCOLE ET DE SON(SA) SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et explique que l'école Guillaume-Mathieu doit être représentée au comité de parents du Centre des services scolaire des Premières-Seigneuries par un membre-parent du conseil d'établissement de l'école de la présente année scolaire.

Ce(cette) représentant(te) assistera aux réunions et informera par la suite les membres du conseil d'établissement de l'école. En cas d'absence du(de la) représentant(te), un(e) substitut dûment désigné(e) assistera, à sa place, à cette réunion.

8.1 ÉLECTION OU NOMINATION AU POSTE DE REPRÉSENTANT(E) AUPRÈS DU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Comme expliqué auparavant, il y a lieu de désigner ce soir un(e) représentant(e) des parents au Comité de parents du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries parmi les membres du conseil d'établissement de la présente année scolaire. La durée de ce mandat est d'un (1) an.

Les parents présents à l'assemblée générale ce soir peuvent proposer une personne membre du conseil d'établissement ou encore un membre du conseil d'établissement peut se proposer.

À la fin des propositions, elle questionnera chaque personne proposée pour connaître l'acceptation ou le refus pour le poste.

Aucune personne n'est proposée par un membre présent de l'assemblée et aucun membre du conseil d'établissement ne se propose.

Madame la présidente d'élection reprend la parole et spécifie qu'à cette assemblée générale des parents, un (1) représentant doit être élu ou nommé sans faute pour représenter l'école au Comité de parents.

Madame Gagné et madame Proulx désirent souligner l'excellence de la représentation effectuée par madame Marie-Hélène Hardy et la remercie pour son engagement demandé pour l'occupation de ce poste l'année scolaire 2022-2023.

Une discussion et échanges ont lieu. Madame Proulx demande à madame Joanie Lambert si elle accepterait d'occuper ce poste pour la présente année scolaire. Madame Gagné ainsi que les autres

membres du conseil d'établissement donnent leur approbation et assentiment.

Pour terminer, madame Joanie Lambert accepte de représenter l'école pour la présente année scolaire 2023-2024.

8.2 ÉLECTION OU NOMINATION D'UN(E) SUBSTITUT AUPRÈS DU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Également, il y a lieu d'élire ou nommer ce soir un(e) substitut auprès du comité de parents au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries. La durée de ce mandat est d'un (1) an.

Les parents présents à l'assemblée générale ce soir peuvent proposer une personne membre du conseil d'établissement ou un membre du conseil d'établissement peut se proposer.

Pour faire suite aux échanges tenues lors de la nomination de la représentante madame Joanie Lambert, il a été convenu que madame Sophie Genest soit nommée substitut et représentera l'école si nécessaire.

9. VOTE SUR LA FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (O.P.P.)

Madame Gina Gagné informe les membres de l'assemblée de parents que l'école maintient l'organisme de participation des parents (O.P.P) pour la présente année scolaire. Elle donne quelques informations relatives au mandat et constitution de cet organisme important.

Ordinairement, plusieurs activités sont prévues au calendrier pour les enfants et parents. Les montants d'argent récoltés, s'il y a lieu, lors de ces activités, sont toujours distribués au bénéfice des enfants et/ou pour la réalisation d'un projet rassembleur.

Madame Gagné poursuit en mentionnant qu'il n'y aura pas d'élection pour faire partie de l'organisme ce soir.

En raison de la situation du conflit syndical, les différents comités relatifs aux différents rassemblements et fêtes annuelles devant avoir lieu à l'école n'ont pas tous été mis en marche.

À la fin du conflit, tous les parents seront contactés et ceux qui désirent s'impliquer pourront donner leur nom et prénom. Ces personnes seront contactées au besoin durant l'année scolaire.

10. ANNONCE DE LA DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Gina Gagné informe que la première rencontre du conseil d'établissement 2023-2024 de l'école Guillaume-Mathieu aura lieu, le mardi 26 septembre 2023, à 18h30.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1. Madame Jessyca Dion:** Est-ce que les fêtes d'Halloween et Noël seront célébrées quand même ?

Madame Gina Gagné : En raison des moyens de pression, il se pourrait qu'il n'y ait pas de gros rassemblement d'organisé pour souligner ces fêtes. Cependant, les titulaires pourraient les souligner dans leur propre classe et/ou célébrer en se réunissant par classes-cycle.

- 2. Madame Élianne Tanguay-Cantin :** Est-ce que les activités para scolaire vont reprendre ?

Madame Gina Gagné : Même réponse, en raison du conflit syndical ces activités n'ont pas démarré. Lors du règlement, les parents seront informés pour la reprise.

AG2023-006

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est proposé par madame Sophie Genest que la présente assemblée soit levée. Il est 20h48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA DIRECTRICE

LA SECRÉTAIRE

GINA GAGNÉ

GINETTE TREMBLAY